

**UNION DES COMORES**

-----  
**Unité-Solidarité-Développement**



**PROJET D'INVESTISSEMENT DE SOUTIEN AUX CAPACITES STATISTIQUES DE  
LA COMMUNAUTE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE**

**(P175731)**

**UNION DES COMORES**

**PLAN D'URGENCE COVID-19**

*VERSION PRÉLIMINAIRE*

**Février 2023**

# Index

<b>INDICE</b> .....	<b>11</b>
.....	<b>1</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	<b>21</b>
.....	<b>2</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>21</b>
.....	<b>2</b>
<b>LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS</b> .....	<b>22</b>
.....	<b>2</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>43</b>
.....	<b>4</b>
<b>1 INTRODUCTION</b> .....	
<b>54</b> .....	
<b>5</b> .....	
1.1 CONTEXTE .....	
54 .....	
5 .....	
1.2 ACTIVITÉS DU PROJET PRINCIPAL .....	
6 .....	
6 5 .....	
1.3 OBJECTIF DU PLAN .....	
75 .....	
7 .....	
1.4 CHAMP D'APPLICATION .....	
76 .....	
7 .....	
1.5 RESPONSABILITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN .....	
86 .....	
8 .....	
<b>2 PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN</b> .....	
<b>87</b> .....	
<b>8</b> .....	
2.1 CRÉATION DE COMMISSIONS INSTITUTIONNELLES DE GESTION DE LA COVID-19 (CIGCOVID-19) .....	
87 .....	
8 .....	
2.2 ADAPTATION DES INSTALLATIONS .....	
97 .....	
9 .....	
2.3 ÉTABLISSEMENT DE ZONES D'ISOLEMENT .....	
97 .....	
9 .....	
<b>3 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ATTÉNUATION DE LA COVID-19</b> .....	
<b>108</b> .....	
<b>10</b> .....	
3.1 EXIGENCES GÉNÉRALES .....	
108 .....	
10 .....	
3.2 EXIGENCES SPÉCIFIQUES DANS DIFFÉRENTS CONTEXTES .....	
108 .....	
10 .....	

3.3	VACCINATION.....	
	1210.....	
	12	
<b>4</b>	<b>EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE.....</b>	
	1311.....	
	13	
4.1	CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES CAS SUSPECTS ET CONFIRMÉS.....	
	1311.....	
	13	
4.2	SURVEILLANCE DES CONTACTS ÉTROITS.....	
	1312.....	
	13	
4.3	EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DANS LA PRISE EN CHARGE DES CAS SUSPECTS ET CONFIRMÉS.....	
	1413.....	
	14	
<b>5</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	
	1515.....	
	15	
<b>ANNEXES.....</b>		<b>1616</b>
		<b>16</b>
<b>ANNEXE 1 - INFORMATIONS CLÉS À TRANSMETTRE AUX EMPLOYÉS ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS DANS L'ACTIVITÉ.....</b>		<b>1616</b>
		<b>16</b>
<b>ANNEXE 2 - CONTACTS ET RÉFÉRENCES PERTINENTS.....</b>		<b>1919</b>
		<b>19</b>
<b>ANNEXE 3 - CADRE JURIDIQUE RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>	<b>20</b>
	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>	

## Liste des figures

FIGURE 1 - ORGANIGRAMME DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE DES CAS SUSPECTS ET CONFIRMÉS	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>	<b>11</b>
FIGURE 2 - ORGANIGRAMME DE LA SURVEILLANCE PAR CONTACT ÉTROIT.....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>	<b>13</b>
	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>	

## Liste des tableaux

TABLEAU 1 : EXIGENCES EN MATIÈRE D'ATTÉNUATION DE LA COVID 19.....		<b>108</b>
		<b>10</b>
TABLEAU 2 : DEGRÉ DE RISQUE D'EXPOSITION AUX QUASI-CONTACTS.....		<b>1312</b>
		<b>13</b>
TABLEAU 2 : MESURES D'HYGIÈNE ET DE SANTÉ AU TRAVAIL FACE À UN CAS SUSPECT/CONFIRMÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL.....		<b>1413</b>
		<b>14</b>

## Liste des acronymes et abréviations

COVID-19      Maladie à coronavirus 2019

MFBSB Ministre des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire.

HMSSCSPG Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Promotion du Genre

OMS Organisation mondiale de la Santé

OSC Organisations de la Société Civile

RH Ressources Humaines

SARS-CoV Coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère

USI Unité de soins intensifs

UE Union européenne

UP Unité de mise en œuvre du projet

## Glossaire

<b>Zone d'isolement</b>	Site qui vise à éviter ou à restreindre le contact direct des travailleurs avec le travailleur présentant des symptômes/cas suspect en évitant la propagation possible de la maladie sur le lieu de travail (où le travailleur présentant des symptômes reste jusqu'à ce qu'il soit validé (ou non) par les agences de santé).
<b>Cas confirmé</b>	Personne testée et avec un résultat de laboratoire qui confirme être infecté par COVID-19, qu'elle présente ou non des signes et symptômes cliniques de COVID-19, [MISAU, 2020, page 8].
<b>Cas non confirmé</b>	Testé individuellement et avec un résultat de laboratoire qui confirme ne pas être infecté par COVID-19
<b>Cas récupéré</b>	Personne précédemment déclarée positive à la COVID-19 et déclarée exempte de COVID-19 par les résultats fournis par l'autorité sanitaire.
<b>Cas suspect</b>	Personne qui présente des symptômes similaires de la COVID-19 (toux, difficulté respiratoire, fièvre) ou qui constitue un contact étroit dans des situations de risque élevé d'exposition dans les 14 jours suivant l'exposition.
<b>Contact rapproché</b>	Personne qui a été exposée ou en contact physique avec un cas confirmé [MISAU, page 8]
<b>Désinfection</b>	Nettoyage et limitation ou élimination de tous les micro-organismes, qu'ils soient pathogènes ou non, présents dans des articles ou des surfaces inanimés, par l'utilisation de substances appropriées à cet effet, [MISAU, 2020, page 8].
<b>Groupes à risque</b>	Les personnes qui peuvent développer un tableau clinique grave si elles sont contaminées par la COVID. Ils ont également une plus grande facilité à contracter la maladie lorsqu'ils sont exposés au virus.
<b>Isolement domicile</b>	à Il s'agit de la séparation physique des personnes malades ou suspectées de la COVID-19 dans un compartiment / espace pour éviter tout contact étroit avec d'autres personnes en bonne santé ou sans signes et symptômes cliniques [MISAU, 2020, page 8].
<b>Morbi-mortalité</b>	Taux de personnes tuées à la suite d'une maladie spécifique au sein d'un groupe de population donné
<b>Pandémie</b>	Situation dans laquelle il y a une augmentation considérable du nombre de cas d'une maladie donnée dans plusieurs pays du monde, [MISAU, 2020, page 8].
<b>Personne asymptomatique</b>	Les personnes positives à la COVID-19 mais qui ne présentent pas de symptômes. Cependant, ils peuvent toujours transmettre le virus à d'autres, [MISAU, 2020, page 8].
<b>Personne symptomatique</b>	Personne présentant un ensemble de signes et symptômes cliniques de la maladie (dans ce cas, COVID-19).
<b>Quarantaine</b>	Il s'agit de l'incarcération des individus pour la période maximale d'incubation de la maladie (pendant 14 jours dans le cas de la COVID-19) comptée à partir de la date du dernier contact avec un cas clinique ou porteur, ou le lieu où la source de l'infection a été localisée, [MISAU, 2020, page 8].

# 1 Introduction

Le Gouvernement de l'Union des Comores, avec le soutien de la Banque mondiale à travers le projet d'investissement de soutien aux capacités statistiques de la communauté de développement de l'Afrique australe a l'intention de mettre en œuvre le projet appelé STATCAP Comores, en vue de renforcer les capacités en matière de production statistiques.

Le projet sera mis en œuvre par le ministère de finance, du budget du secteur bancaire à travers l'INSEED en tant qu'agence chef de file dans la mise en œuvre du projet.

Le projet STATCAP Comores se compose de trois composantes, à savoir : (i) Renforcement des capacités humaines et physiques, (ii) Production statistique, l'accès aux données et leur utilisation, (iii) Coordination du projet.

Le projet est conçu dans un contexte où le pays et le monde sont confrontés à la fois à la pandémie de COVID-19 et la hausse des prix des presque tous les produits dû à la hausse des prix des produits pétroliers conséquences de la guerre en Ukraine.

Ce document est le plan d'urgence COVID-19 pour le projet StatCap Comores, qui fournit les orientations nécessaires pour protéger les conditions de santé et de sécurité des travailleurs et assurer l'opérationnalité et la fonctionnalité des activités dans le cadre du projet. <sup>1</sup>

## 1.1 Arrière-plan

Suite à l'émergence du nouveau coronavirus, appelé COVID-19, en Chine et à sa propagation hors de Chine le 30 janvier 2020, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que la COVID-19 était une urgence de santé publique de portée internationale, sur la base de l'avis du Comité international d'urgence, et une pandémie le 11 mars de la même année. Cette déclaration implique que tous les pays devraient renforcer leur préparation à la détection et à l'endiguement des cas, y compris la surveillance active, la détection précoce, l'isolement et la prise en charge des cas, les contacts de suivi et la prévention de la propagation de la COVID-19.

La transmission de la COVID-19 peut se produire par l'émission de gouttelettes générées par les éternuements, la toux, le mouchage et la parole qui peuvent contaminer les surfaces, les mains et les objets d'usage personnel (couverts, assiettes, verres et bouteilles).

En Union des Comores, le premier cas a été signalé le 30 avril 2020, l'état de calamité publique a été déclaré.

Afin de contenir la propagation du COVID-19, le pays a conçu un plan national de vaccination contre le COVID-19, dans le but de fournir des lignes directrices pour la mise en œuvre prioritaire de la vaccination contre le covid-19 de manière sûre et efficace, en garantissant l'équité et la qualité de l'approvisionnement en vaccins, et le début de la première phase dans le pays a été effectué au premier trimestre de 2021, administrées dans les unités sanitaires ainsi que par des brigades mobiles.

Plusieurs groupes techniques de référence de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont publié des normes et procédures qui guident les pays en situation de pandémie dans les différents domaines d'intervention pour la prévention et la réduction de la mortalité due à la COVID-19. Le gouvernement de l'Union des Comores a également publié ses lignes directrices, disponibles sur le site Web du ministère de

la Santé. Les mises à jour des lignes directrices peuvent être consultées par l'intermédiaire des contacts communiqués.

## 1.2 Principales activités du projet

Les activités du projet proposé couvrent trois composantes à savoir : (i) le renforcement des capacités humaines et physiques, (ii) la production statistique, l'accès aux données et leur utilisation, et (iii) la coordination du projet.

### **Composante I : Renforcement des capacités humaines et physiques**

Sur le plan du renforcement des capacités du Système Statistique National (SSN), il n'y a pas de résultats significatifs en raison du fait que l'INSEED n'arrive pas à jouer son rôle de leadership du SSN dû à plusieurs contraintes notamment en ressources humaines qualifiées, en milieu de travail pas adapté, en équipement, etc.

L'assurance de la maintenance de l'équipement informatique surtout la sécurité du matériel et des données disponibles doit être une préoccupation pour le département informatique de l'INSEED. Nous devons doter ce service de moyens matériels et logiciels pour assurer des échanges d'informations en toute sécurité.

Nous devons avoir de fonds pour la communication téléphonique, l'abonnement du site et d'autres frais liés à cette communication afin de faciliter les échanges d'informations statistiques et la coordination des activités statistiques.

Nous devons acheter un équipement adéquat pour faciliter le travail du personnel de l'INSEED surtout ceux qui en charge de la production statistique et la diffusion des données statistiques. Nous devons équiper les services concernés en matériels bureautiques et des ordinateurs.

### **Composante II : Production statistique, l'accès aux données et leur utilisation**

Nous devons avoir un programme d'enquêtes légères auprès des ménages sur la consommation finale, surtout sur leurs conditions de vie, et une enquête sur l'emploi et le secteur informel afin d'alimenter les données dans le cadre de l'élaboration des comptes nationaux. En plus, des enquêtes auprès des unités de production de biens et services sur la conjoncture, les comptes d'exploitation, l'emploi et leurs difficultés d'entreprenariat, etc.

Cependant, nous pouvons utiliser plusieurs techniques de collecte pour avoir les données statistiques à savoir le questionnaire papier, la tablette ou bien le téléphone. L'ensemble des données collectées nous aidera à mieux suivre l'évolution économique du pays ainsi que les conditions de vie des ménages.

#### a) Enquête pauvreté en 2023

C'est dans l'optique de suivi des indicateurs des pauvretés que s'inscrit cette enquête pour mieux planifier un plan de développement efficaces envers les pauvres en Union de Comores.

#### b) Suivi du Plan Comores Emergents

La conférence des partenaires de Comores qui a eu lieu à Paris du 2 au 3 décembre 2019 a pu mobiliser plus de 4 milliard de dollars pour le développement du pays dans l'objectif d'avoir un Comores émergent d'ici à 2030.

C'est dans ce cadre que des indicateurs de suivi seront élaborés afin de donner une clarté de l'exécution du PCE pour mieux atteindre l'objectif fixé.

#### d) Productions statistiques

Il s'agit de continuer la production des comptes nationaux, des indices des prix (avoir un indice de prix national), les statistiques des commerces extérieurs et en fin élaborer une note régulière de la conjoncture économique

### **Composante III : Coordination du projet**

Les activités principales comprennent :

- Gestion de projet
- Gestion financière et gestion des achats
- Surveillance et évaluation

Plus précisément : Cette composante soutiendra des activités liées à la coordination, le suivi et l'évaluation, en particulier en ce qui concerne la production de rapports de projet (rapports de suivi et d'achèvement), le suivi additionnel du cadre de résultats du projet et la préparation de l'audit annuel et final. Le projet sera dirigé par une unité de gestion indépendante placés sous la responsabilité du ministère de finance, du budget et du secteur bancaire. Toute personne faisant partie de l'équipe de la coordination du projet « statistiques de Comores » (coordinateur, comptable et passation de marché) qui est disponible sera reconduit pour la gestion du nouveau projet respectivement au poste de coordinateur, Responsable Administratif et Financier et responsable en passation de marché, les autres postes de la coordination seront lancés en appel à candidature pour compléter l'unité de coordination. La reconduction de l'unité de gestion du projet de statistique de Comores pour la coordination du nouveau projet statistiques, se justifie par la bonne gestion ce dernier. Ceci permettra de bénéficier les acquis de cette équipe, d'autant plus qu'elle a bénéficié beaucoup de renforcement de capacité de la Banque pour la gestion de projet. Au cours de la mise en œuvre du projet, certains cadres de l'INSEED seront impliqués progressivement dans le cadre de l'exécution des activités du projet. Le projet cherchera de moyens nécessaires pour motiver ces derniers.

### 1.3 Objectif du plan

Ce plan établit des lignes directrices pour la prévention de la propagation et la réponse/action dans le contexte de la COVID-19 afin de protéger la santé des travailleurs du projet et de la communauté environnante.

### 1.4 Portée

Ce Plan est contraignant et s'applique aux entreprises et aux personnes physiques exerçant des activités dans le cadre du projet STATCAP Comores afin de :

- Protéger la santé des travailleurs en limitant les risques de contamination sur les lieux de travail.
- Promouvoir la continuité des activités du projet, en assurant le maintien des services qui peuvent être considérés comme essentiels.
- Impliquer les prestataires de services, les fournisseurs et les clients afin de structurer également leurs plans COVID.

Le plan sera inclus dans les documents et le contrat le cas échéant et sa mise en œuvre est statutaire et soumise à un suivi au cours des activités du projet. Le Plan est dynamique et peut être modifié en fonction des changements ou d'une meilleure clarté de la portée des activités, ainsi que personnalisé (personnalisé / approprié) pour répondre à des besoins spécifiques (par exemple, bureaux, provinces, districts, entreprises) avec l'approbation de l'Unité de mise en œuvre du projet (UP).

## 1.5 Responsabilité de la mise en œuvre du Plan<sup>2</sup>

- Unité de mise en œuvre du projet (UIP) - responsable de la gestion globale du projet.
- Ministère/approvisionnement/secteur de la logistique - responsable de l'inclusion du plan dans les documents d'appel d'offres et les contrats d'approvisionnement continu (équipement, biens et services, y compris la formation).
- Spécialiste des garanties - a la responsabilité de divulguer le plan, de former les travailleurs participant au projet et d'assurer la mise en œuvre des lignes directrices établies dans le présent plan, et de signaler la non-conformité au coordonnateur du projet.
- Entrepreneurs, sous-traitants ou bénéficiaires - assurent la formation de leurs travailleurs et assurent la mise en œuvre effective des exigences dans leurs activités et leurs sous-traitants.
- Commission institutionnelle de gestion COVID-19 (CIGCOVID-19) - diriger les activités de prévention, de contrôle et de surveillance COVID-19 sur le lieu de travail, y compris la diffusion d'informations (y compris les contacts d'urgence internes et externes à jour fixés dans des endroits visibles), la définition des zones d'isolement, les soins aux patients (cas suspects, cas confirmés), la coordination des activités de nettoyage et de désinfection, ainsi que la fourniture d'autres ressources de prévention (p. ex., thermomètres, gel hydroalcoolique/désinfectant, bains de pieds, responsabilités assignées non liées à la gestion des mesures de confinement liées à la COVID-19, etc.).
- Les employés du projet (entreprises directes, contractuelles et sous-traitantes) - ont la responsabilité de se conformer aux exigences énoncées dans le plan, de se conformer aux exigences sur les lieux, de se mettre à jour dans les sources officielles et d'empêcher la propagation entre collègues et la communauté.
- Ministère de la Santé - Définition des directives techniques, prise en compte des doutes par les canaux de communication divulgués au public (voir [annexe 2](#)), examens, traitement et inoculation du vaccin contre la COVID-19.

## 2 Planification de la mise en œuvre du Plan

### 2.1 Création de comités de gestion institutionnelle de la COVID-19 (CIGCOVID-19)

Les entreprises et les institutions publiques ou privées ayant des activités dans le cadre du projet doivent mettre en place une Commission institutionnelle de gestion du COVID-19 (CIGCOVID-19) dans toutes ses représentations et réserver une salle, avec le minimum d'installations pour servir de lieu d'isolement et de gestion des cas suspects. Le CIGCOVID-19 doit être composé de personnes formées dans le domaine de la COVID-19, et peut être l'équipe environnementale, sociale, patrimoniale, des ressources humaines et d'autres secteurs considérés comme pertinents dans le contexte local.

---

<sup>2</sup> La mise en œuvre a la participation de tous les travailleurs du projet sans exception (approvisionnement direct, contractuel, primaire), tel qu'il est contribué à l'amélioration continue.

Les responsabilités générales du comité sont présentées à la [section 1.5](#) Il gérera l'apparition des cas suspects et confirmés, assurera le contact avec les autorités sanitaires et coordonnera tous les aspects afin de minimiser les impacts de la COVID-19 sur l'environnement de travail (par exemple, formation, définition des zones d'isolement, création et mise en œuvre de plans d'action spécifiques, etc.). Le comité devrait être transversal, comprenant des techniciens en protection de l'environnement et de la protection sociale, le patrimoine, les ressources humaines et d'autres acteurs jugés pertinents dans le contexte local.<sup>3</sup>

## 2.2 Adaptation des installations

Les établissements, par l'intermédiaire de la CIGCOVID-19, devraient élaborer et mettre en œuvre des plans d'action pour des sites/activités spécifiques afin d'adapter les conditions pour réduire la propagation de la COVID-19, y compris les mesures à prendre (p. ex., disponibilité de gel hydroalcoolique, bain de pieds, etc.) dans les bâtiments, les fronts de travail, les véhicules, les interactions internes et externes et d'autres environnements pertinents au type d'activité à effectuer.

## 2.3 Mise en place de zones d'isolement

Des zones d'isolement doivent être identifiées et établies dans tous les établissements, bureaux et lieux de travail. Lors de l'établissement d'une zone d'isolement, il faut s'assurer, dans la mesure du possible, d'avoir :

- Ventilation naturelle - empêcher la ventilation de contaminer les sites avec d'autres travailleurs ;
- Équipement de repos (chaise, etc.) ;
- Équipement de protection individuelle :
  - masques jetables;
  - Visière ;
  - gants jetables ;
- Solution antiseptique/hydroalcoolique pour désinfection (savon et eau/alcool) ;
- Eau en bouteille ;
- Téléphone pour communication externe (peut être considéré comme le téléphone du travailleur - cas suspect - si disponible) ;
- Thermomètres ;
- Contacts d'urgence (de la CIGCOVID-19, centres d'appels MISAU, le cas échéant au sauveteur interne et aux unités sanitaires de référence).

Même si ces zones sont identifiées, il est suggéré :

- L'utilisation de la pièce où le travailleur présente des symptômes est déjà (le cas échéant) ;
- Si cette pièce est occupée par d'autres collègues, ceux-ci doivent la quitter, ce qui permet au travailleur présentant des symptômes d'y rester ;
- Si la chambre est partagée par un nombre important de travailleurs en espace ouvert, le cas suspect devrait aller à la zone d'isolement identifiée par l'établissement.

---

<sup>3</sup> Voir terminologies dans le glossaire.

### 3 Exigences en matière d'atténuation de la COVID-19

Afin d'assurer la protection des travailleurs et de minimiser la propagation de la COVID-19 tant sur le lieu de travail que dans les communautés couvertes par le projet, les exigences suivantes doivent être recommandées.

#### 3.1 Exigences générales

- Port obligatoire d'un masque (couvrant correctement la bouche et le nez) en cas de contact avec d'autres personnes ou dans des environnements d'utilisation partagée ;
- Éviter tout type de contact physique, y compris pour saluer les gens ;
- Se laver les mains régulièrement ;
- Éviter de toucher les yeux, le nez et la bouche avec vos mains ;
- Appliquer l'étiquette contre la toux (couvrez la bouche avec votre bras en forme de « V » chaque fois que vous toussiez ou éternuez) ;
- Les employés qui ont un membre de leur famille infecté par la COVID-19 à la maison doivent aviser leur superviseur, même si ce travailleur ne présente aucun symptôme ;
- Veiller à ce que les fonctionnaires classés comme cas suspects de COVID-19 et avec l'autorisation de l'autorité sanitaire restent à domicile et adoptent le télétravail dans la mesure du possible. (L'employeur doit s'assurer que des conditions de télétravail sont créées et le supérieur hiérarchique doit planifier les activités à réaliser dans ces types d'environnements et assurer le rapport).

Voir en détail dans les explications des mesures de prévention pour les travailleurs ([annexe 1](#)).

#### 3.2 Exigences spécifiques dans différents contextes

Tableau 1: Exigences pour l'atténuation covid 19

Contexte	Mesures préventives*
<b>Contexte général sur le lieu de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Veiller au respect des recommandations de mesures de prévention pour les travailleurs (<a href="#">annexe 1</a>).</li><li>▪ Accroître le niveau de sensibilisation des travailleurs à la pandémie de la COVID-19, par le biais de conférences, de brochures de fixation.</li><li>▪ S'assurer que des points de lavage et de désinfection des mains se trouvent dans les locaux.</li><li>▪ Désinfecter régulièrement les objets et les surfaces fréquemment touchés (poignées de porte, mains courantes, interrupteurs, fournitures de bureau, robinets, toilettes, entre autres).</li><li>▪ Adopter des moyens électroniques de communication et de partage de documents afin de réduire les contacts et la circulation du papier.</li><li>▪ Augmenter les mesures de précaution lors de l'utilisation de machines ou d'équipements partagés par d'autres utilisateurs, du lavage et/ou de la désinfection des mains avant et après utilisation.</li><li>▪ Assurez-vous que les portes et les fenêtres sont ouvertes pour permettre une ventilation naturelle des pièces, des armoires et d'autres endroits.</li><li>▪ Chaque fois que vous utilisez le climatiseur ou le ventilateur, laissez l'air se dissiper en gardant les portes ou les fenêtres ouvertes.</li><li>▪ Assurer le contrôle de l'accès aux bureaux, y compris le contrôle de la température corporelle de tous les travailleurs ou visiteurs à l'arrivée sur le lieu de travail et assurer la désinfection immédiate des mains.</li></ul>

Contexte	Mesures préventives*
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préparer les salles pour les réunions et pour la réception des visites. Ils devraient être désinfectés plus régulièrement et avoir des sièges éloignés.</li> <li>▪ Le registre quotidien des entrées dans les locaux aidera à suivre les contacts qui pourraient avoir été exposés à la COVID-19 si des cas positifs sont enregistrés. Lorsqu'ils existent, ils sont conservés pendant au moins un mois.</li> <li>▪ Améliorer la mise en œuvre de la rotation des travailleurs sans nuire de manière significative aux services essentiels des secteurs cibles.</li> </ul>
<b>Dans les formations et les réunions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans la mesure du possible, les réunions devraient être effectuées à distance, par téléconférence.</li> <li>▪ Lors de réunions en face à face, si vous obéissez au nombre maximum de personnes stipulé par le Décret en vigueur sur la COVID-19 en Union des Comores.</li> <li>▪ Les participants doivent s'assurer d'utiliser des masques obligatoires et corrects.</li> <li>▪ Les premières réunions/modules de formation devraient traiter de la COVID-19, en particulier des règles de mise en œuvre du présent protocole pendant la formation et d'autres mesures pertinentes, y compris et principalement l'utilisation correcte du masque.</li> <li>▪ Dans la mesure du possible, certains thèmes des formations peuvent être adressés à « l'extérieur ». Aide à dénouer, à créer de l'intimité entre les participants (« briser la glace ») et à développer l'esprit d'équipe.</li> <li>▪ L'emplacement des sièges à l'intérieur devrait permettre la distanciation sociale, mais continuer à fonctionner en groupe lorsque cela est nécessaire, par exemple des arrangements en demi-cercle.</li> <li>▪ Des conditions doivent être réunies pour l'hygiène des mains et, si possible, assurer la mesure de la température corporelle.</li> <li>▪ La liste de présence doit être conservée. Cela aidera à localiser les personnes qui pourraient avoir été exposées à la COVID-19 si un ou plusieurs participants tombent malades peu de temps après l'événement.</li> <li>▪ Le groupe de personnes devrait prendre le moins de temps possible. Dans le cas de longs trajets, plusieurs intervalles courts doivent être assurés, au moins cinq (05) à 10 minutes toutes les deux (02) heures.</li> </ul>
<b>Pendant les repas</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la désinfection des mains avant et après la manipulation des équipements/objets courants (machine à café, distributeurs d'eau, distributeurs de sucre, etc.).</li> <li>▪ Éviter de partager les ustensiles (couverts, plats, tasses, verres, etc.) avant de les laver ou de les désinfecter.</li> <li>▪ Privilégier l'utilisation d'ustensiles personnels (p. ex., bouteilles portatives, boîtes à lunch).</li> <li>▪ Limiter la durée du séjour dans les restaurants (20 à 30 minutes par personne) et assurez la rotation du personnel (à des heures différentes).</li> <li>▪ Dans la mesure du possible, les repas doivent être pris à l'extérieur.</li> <li>▪ Éviter les conversations prolongées pendant les repas (sans masque).</li> </ul>
<b>Lors de voyages terrestres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir des conditions d'hygiène des mains et du véhicule.</li> <li>▪ S'assurer de rendre obligatoire le port du masque lorsqu'il y a plus d'un passager.</li> <li>▪ Privilégiez l'aération naturelle (verres semi-ouverts).</li> <li>▪ Dans la mesure du possible, s'assurer que l'intérieur des véhicules est désinfecté/nettoyé avant le voyage.</li> <li>▪ Éviter l'encombrement des véhicules (doit respecter la limite maximale établie par le constructeur, en respectant la distance physique entre les occupants) et</li> </ul>

Contexte	Mesures préventives*
<b>Sur les voyages en avion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans le cas des missions avec hébergement, il faut s'assurer de suffisamment de vêtements pour se changer quotidiennement, en plaçant le précédent dans un sac fermé.</li> <li>▪ Avant et après l'enregistrement, rester dans un endroit ouvert / aéré en attendant d'embarquer et évitez les foules.</li> <li>▪ Pendant le vol et dans d'autres endroits bondés : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ S'assurer d'utiliser un masque sécurisé et de préférence dupliqué.<sup>4</sup></li> <li>○ Eviter de porter le masque - prendre le repas pour la consommation après avoir quitté l'avion.</li> </ul> </li> <li>▪ En cas de voyage à l'étranger, respecter les mesures de prévention COVID-19 en vigueur dans les pays d'origine, de transit et de destination. Vérifiez les règles en place, y compris pour l'entrée et la sortie dans chacun des pays.</li> </ul>
<b>En télétravail (ou travail à distance ou travail à domicile)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La possibilité d'offrir l'option de télétravail aux travailleurs dont les fonctions et les objectifs sont compatibles avec ce régime et qui ont des conditions de domicile à cette fin devrait être évaluée, à condition que cela n'entre pas en conflit avec d'autres politiques de l'entreprise. Ce principe vous permettra de satisfaire le roulement du personnel sans compromettre la productivité de l'entreprise.</li> <li>▪ Dans la mesure du possible et s'il y a lieu, les ensembles de ressources devraient être évalués pour le télétravail (ordinateur portable, etc.).</li> <li>▪ Des travailleurs compatibles avec le télétravail devraient être mis à disposition pour les déplacements au bureau et les missions de travail si nécessaire.</li> <li>▪ Lorsque les intentions contractuelles ne préjugent pas de l'automobile, les travailleurs partiels ou sous-traitants doivent travailler à domicile ou dans leur entreprise d'origine, respectivement.</li> </ul>

\*Lorsque de nouvelles mesures de confinement de la COVID-19 annoncées par le gouvernement sont disponibles, le plan devrait être mis à jour pour être en phase avec les nouvelles mesures imposées.

### 3.3 Vaccination

Le gouvernement a conçu et met en œuvre le Plan national de vaccination contre la COVID-19 en Union des Comores, dans le but de protéger la population contre les maladies graves, l'hospitalisation et la mort, ce qui est fondamental pour réduire la morbidité et la mortalité <sup>5</sup> et soulager la pression du système national de santé.

Plusieurs campagnes de vaccination sont menées afin d'atteindre les objectifs énoncés dans le plan et d'assurer la vaccination des personnes prioritaires.

Le projet devrait encourager les travailleurs directs et contractuels à participer aux campagnes de vaccination contre la COVID-19 menées par gouvernement et, en partenariat avec ministère de la santé promouvoir les sections de vaccination des travailleurs non vaccinés. L'importance de suivre les mesures générales contre COVID-19 sera expliquée après la vaccination.

<sup>4</sup> Après plusieurs heures d'utilisation et de réutilisation, les masques deviennent moins efficaces (en particulier chirurgicaux). Les masques réutilisables gagnent en porosité (plus grande perpénétration de particules) après le lavage.

<sup>5</sup> Voir glossaire.

## 4 Exigences en matière de contrôle et de surveillance

### 4.1 Contrôle et surveillance des cas suspects et confirmés

Tout travailleur présentant des signes et symptômes compatibles avec ceux de la COVID-19, ou qui identifie un travailleur avec des critères compatibles avec la définition d'un cas suspect, doit suivre les étapes décrites par le ministère de la santé :

### 4.2 Surveillance des contacts étroits

Un « contact étroit » est considéré comme la personne qui a eu ou peut avoir été récemment en contact avec un cas confirmé de COVID-19. Il peut s'agir d'un contact d'exposition à risque élevé ou faible, tel que décrit dans le tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2: Degré de risque d'exposition aux contacts évités de justesse

Risque élevé	Risque faible
Travailleurs du même bureau/bureau de placement ou qui étaient proches du cas confirmé sans respecter les mesures de prévention de la COVID-19	Les travailleurs dans le même bureau ou qui se trouvaient à près de 2m suivant les recommandations de prévention (bonne utilisation du masque, étiquette respiratoire, hygiène régulière des mains, etc.).
Le travailleur qui a aidé le cas qui a été confirmé sans prévention adéquate	Travailleur qui a aidé le cas confirmé en suivant les règles de prévention appropriées
Travailleur qui a été face à face ou partagé dans le même espace clos (bureau, voiture, avion, ascenseur, etc.) avec le cas confirmé pendant une période substantielle avec une protection adéquate ou pendant une courte période sans protection	Travailleur ayant eu un contact occasionnel et à court terme avec un cas confirmé à la suite des recommandations de prévention
Personne qui a partagé de la vaisselle ou d'autres objets (assiettes, verres, couverts, serviettes, téléphone portable, imprimante, etc.) sans être dûment prévenue	Personne qui a partagé de la vaisselle ou d'autres objets après les avoir désinfectés

Face à un cas confirmé de la COVID-19, les contacts étroits doivent contacter la CIGCOVID-19 (par téléphone), et la CIGCOVID-19 doit enregistrer et fournir les informations à l'autorité sanitaire et activer la procédure de surveillance des contacts étroits désignés par le ministère de la santé.

Selon le Ministère de la Santé, la période d'incubation estimée de la COVID-19 est de deux (02) à 14 jours. Par mesure de précaution, la surveillance active des contacts étroits est assurée pendant 14 jours à compter de la date du dernier cas confirmé d'exposition.<sup>6</sup>

<sup>6</sup> <https://www.misau.gov.mz/index.php/o-que-e-coronavirus>

### 4.3 Exigences en matière de santé et de sécurité dans la prise en charge des cas suspects et confirmés

Afin d'assurer des conditions saines et la protection des autres travailleurs sur le lieu de travail, lors de la détection d'un cas suspect/confirmé de COVID-19, les mesures suivantes selon le tableau 3 suivant doivent être prises.

Tableau 3: Mesures d'hygiène et de santé au travail en cas de suspicion/confirmation de cas sur le lieu de travail

Pendant l'isolement et le transport
<ul style="list-style-type: none"><li>• Dans la mesure du possible, évacuer tout le personnel présent dans le bureau (sans créer une émeute).</li><li>• S'assurer que la zone d'isolation répond aux conditions décrites à la <a href="#">section 2.3</a></li><li>• Le cas suspect doit se rendre dans la zone d'isolement et respecter le débit disponible à la <a href="#">section 4.1</a></li><li>• Chaque fois que le masque est humide, il doit être remplacé par un autre.</li><li>• Vérifier la température corporelle (le cas échéant).</li><li>• Lors du remplacement des gants, les masques et autres matériaux susceptibles d'être contaminés (mouchoirs jetables, serviettes, etc.) doivent être placés dans un sac à ordures à l'intérieur de la pièce.</li><li>• Le cas échéant, le fonctionnaire assistant le cas suspect (dans la chambre et dans le transport) doit mettre (quelques instants avant le début de l'assistance) un masque jetable et des gants et une visière. En plus de se conformer à d'autres précautions de contrôle de base, y compris l'hygiène des mains.</li><li>• Après l'assistance et le nettoyage, le personnel doit enlever ses vêtements et autres objets pour se laver et les laver.</li></ul>
Hygiène
<p><u>L'équipe de nettoyage, formée à cet effet, doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Aérer l'endroit : ouverture portes et fenêtres.</li><li>• Vaporiser les planchers, les murs et les surfaces pertinents (s'il y a lieu).</li><li>• Nettoyer le matériel/l'équipement/les outils de travail partagés par le cas positif</li><li>• Nettoyer la salle d'isolation : tous les meubles et surfaces existants.</li><li>• Stocker les déchets dans un sac en plastique, attaché et avant pour l'incinération.</li></ul> <p><u>Les éléments suivants devraient être pris en compte pour l'exécution de ces tâches :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Utilisation de gants, d'un masque jetable et d'une visière.</li><li>• Le chiffon de nettoyage utilisé est uniquement pour cette procédure et doit être laissé au soleil pendant 72 heures après utilisation.</li><li>• Pour ce nettoyage, on utilisera le liquide désinfectante (eau de Javel).</li><li>• Après le nettoyage, le personnel devrait désinfecter (leur corps et effets personnels - par exemple téléphone portable) et changer de vêtements.</li></ul> <p>Lorsque la confirmation d'un cas positif est donnée en dehors des heures de bureau, l'agent de sécurité (sécurité du site) doit afficher un avis d'interdiction d'entrée dans le lieu d'isolement</p>

## 5 Bibliographie

Banque mondiale, 2020. Note technique de la Banque mondiale sur la consultation publique et l'engagement des parties prenantes pendant la pandémie de COVID-19 dans les opérations soutenues par la Banque mondiale

MISAU, 2020a. COVID-19 Control and Surveillance Prevention Procedures in the Workplace. Maputo.

MISAU, 2020b. Manuel de prévention COVID-19. Maputo.

MISAU, na. Plan national de préparation et de réponse à la pandémie de Covid-19. Maputo.

MISAU, 2020c. Organigramme des patients soupçonnés de COVID-19 dans les services ambulatoires (dépistage et consultations externes).

MISAU, 2021, Protocole pour le traitement à domicile des patients asymptomatiques ou atteints d'une maladie COVID légère à sévère 19

MISAU, 2021, Vaccination nationale contre la COVID-19

MEF, procédures pour la prévention de la COVID-19 dans les institutions subordonnées, pour les gestionnaires, les employés et les utilisateurs

MISAU, 2020. Prévention, contrôle et surveillance de la COVID-19 sur le lieu de travail

## PIÈCES JOINTES

### ANNEXE 1 - Informations clés à transmettre aux employés et partenaires impliqués dans l'activité

#### Qu'est-ce que la COVID-19?

La COVID-19 est une maladie causée par le coronavirus qui a été identifiée pour la première fois en décembre 2019.

Les premiers cas de COVID-19 étaient associés à un marché de vente d'animaux vivants. Le marché a fermé le 1er janvier 2020, mais la maladie progressait déclenchant une épidémie ou une pandémie mondiale.

#### Qu'est-ce qu'un coronavirus ?

Le coronavirus est un virus qui peut causer une infection chez l'homme, les mammifères et les oiseaux. À ce jour, huit coronavirus sont connus pour infecter et peuvent causer des maladies chez l'homme. En règle générale, ces infections affectent le système respiratoire et peuvent être similaires au rhume ou évoluer vers une maladie plus grave, telle que la pneumonie.

#### Comment la COVID-19 peut-elle être transmise ?

La transmission à la COVID-19 peut être :

- **Transmission directe** de personne à personne par contact étroit avec des personnes infectées par le virus. La transmission se fait principalement par des gouttelettes (visibles et invisibles) qui contiennent des virus qui sont libérés par le nez ou la bouche des personnes infectées, lorsqu'elles toussent ou éternuent, et qui peuvent atteindre directement la bouche, le nez et les yeux des personnes à proximité.
- **Indirecte** : par contact avec des surfaces et des objets contaminés. Les gouttelettes libérées par la personne infectée peuvent se déposer sur les objets ou les surfaces entourant la personne infectée et ainsi infecter les autres lorsqu'elles touchent ces objets ou surfaces, puis touchent leurs yeux, leur nez ou leur bouche. Le virus peut survivre sur les surfaces et les objets pendant des heures, voire des jours, si ces surfaces ne sont pas nettoyées et désinfectées fréquemment.

Rappelez-vous que les personnes âgées et les personnes atteintes d'autres maladies telles que l'hypertension artérielle (hypertensive), les maladies cardiovasculaires et le diabète ont un risque plus élevé de développer une maladie grave par rapport aux autres personnes.

#### Quelle est la période d'incubation ?

- La période d'incubation (temps écoulé entre l'exposition au virus et l'apparition des symptômes) est de 2 à 14 jours.

#### Stades et symptômes fréquents chez la personne infectée ?

- Jour 1 : Les symptômes commencent généralement en moyenne 5 jours après l'infection, avec de la fièvre, une toux sèche et de légers problèmes respiratoires qui peuvent s'aggraver tout au long de la maladie. Le patient peut également présenter des symptômes tels que maux de gorge, toux sèche ou mucus, douleur corporelle (maux de tête, myalgies), douleurs articulaires, nausées et diarrhée.
- Jour 7 : La respiration peut devenir difficile ou laborieuse (dyspnée).
- Jour 9 : La septicémie peut commencer. C'est la réponse extrême du corps à une infection, qui peut entraîner une blessure ou une défaillance d'organe.

- Jour 10/12 : Les patients atteints d'une légère COVID-19 commencent à avoir une amélioration de la fièvre et de la toux, mais dans les cas graves, la fièvre et la toux persistent. Le syndrome de détresse respiratoire aiguë commence à être diagnostiqué ; il s'agit d'un problème respiratoire lorsqu'il y a une inflammation généralisée dans les poumons.
- Jour 12 : C'est le jour où les cas graves doivent en moyenne être admis à l'unité de soins intensifs (USI).
- Jour 15 : Les lésions rénales aiguës et cardiaques deviennent évidentes.
- Jour 18.5 : Le délai moyen entre les premiers symptômes de la COVID-19 et le décès est d'environ 18,5 jours.
- Jour 22 : Il s'agit du nombre moyen de jours que prennent les survivants de la COVID-19 jusqu'à leur sortie de l'hôpital.

Rappelez-vous qu'il y a des personnes asymptomatiques souffrant de COVID-19, ce qui signifie qu'il y a des personnes infectées qui ne présentent pas de symptômes mais peuvent transmettre le virus à d'autres.

### Comment vous prévenir ?

- Port obligatoire d'un masque (couvrant correctement la bouche et le nez) en cas de contact avec d'autres personnes ou dans des environnements d'utilisation partagée. L'indication obligatoire doit être visible à travers des affiches.
- Désinfection fréquente des mains, en particulier après le contact des surfaces couramment utilisées. L'employeur doit prévoir des lieux de lavage sur les lieux (pour les travailleurs et les visiteurs). Si le savon et l'eau courante ne sont pas immédiatement disponibles, fournissez un désinfectant à base d'alcool (70 % d'alcool).
- Utilisation de l'étiquette de la toux (mesures visant à réduire la propagation des maladies respiratoires) - couvrez la bouche et le nez avec le coude fléchi lorsque vous toussiez ou éternuez.
- N'ayez pas de contact physique (poignées de main, câlins et baisers). Le toucher par le coude et les jambes n'est pas non plus recommandé (la toux est faite au coude selon le point ci-dessus). Promouvoir des façons de saluer sans contact physique (p. ex. inclinaison).
- Maintenir une distance de sécurité (minimum 1,5 mètre).
- Ne pas toucher le visage du visage (yeux, nez et bouche) avec des mains non désinfectées.
- Se conformer et se conformer aux procédures de l'installation d'atténuation covid-19
- Évitez les grappes dans le même espace physique (cafétéria/garde-manger, salle de réunion, bureau, etc.), surtout dans les situations qui nécessitent le retrait du masque (p. ex. eau potable, nourriture).
- Lors de la manipulation de l'équipement ou des objets d'usage courant associés aux aliments (machine à café, distributeurs d'eau, distributeurs de sucre, etc.), assurez-vous de vous laver ou de désinfecter les mains avant et après utilisation. Dans l'impossibilité de la désinfection manipuler avec une nouvelle serviette.
- Éviter de partager des objets à usage individuel (téléphone portable, ordinateurs personnels, stylos à bille, etc.).
- Éviter l'interchangeabilité (dans la mesure du possible, asseyez-vous au même endroit tous les jours, en évitant de changer de chaise ou de bureau) et assurez-vous de désinfecter le site avant la journée de travail / formation.
- Les employés qui présentent des symptômes de la COVID-19 avant de se rendre au travail ou de participer à toute autre activité doivent se présenter immédiatement au

chef/superviseur/CIGCOVID-19 et respecter les exigences de contrôle et de surveillance des cas suspects et confirmés (décrites dans le [chapitre 4 du Plan COVID-19](#)).

- Les employés qui ont un membre de leur famille infecté par la COVID-19 à la maison doivent aviser leur superviseur, même si ce travailleur ne présente aucun symptôme.
- Tous les (travailleurs et invités) qui sont positifs à la COVID-19 doivent rester à la maison et ne pas assister à des séances de travail ou de formation.

Rappelez-vous que l'absence du travail doit être correctement communiquée et justifiée. Les maladies sont attestées et l'isolement prophylactique doit être certifié par les autorités sanitaires.

#### **Mesures générales de soutien**

- Assurer l'hydratation (environ 2 litres d'eau/jour)
- Cherchez à consommer des aliments riches en antioxydants (par exemple, brocoli, poivrons, oignons, agrumes, raisins, pommes, etc.)
- Pratiquez des exercices physiques (pelo moins 30 minutes / jour, 5 jours / semaine).
- Exposition au soleil (moins de 20 minutes/jour de préférence entre 9h-10h30 le matin et 16-17h l'après-midi)

#### **Que peut-on faire lorsque la personne est infectée par la COVID-19 ?**

- Si la personne a de la fièvre et une toux sèche, recommandez ou appelez « Hello Life ». Si la personne a de la difficulté à respirer, appelez la « ligne de santé pour consultation médicale » (contacts disponibles à l'[annexe 2](#)) ou consultez le bureau de santé le plus proche.
- Évitez de toucher tous les objets utilisés par la personne infectée.